



CHOSSES LUES

N° 10-2009
4 Novembre au 4 Décembre

la revue de presse par Geneviève Casanova



SOCIÉTÉ

*L*n'a échappé à personne qu'en novembre 2009 la convention internationale des droits de l'enfant a fêté son vingtième anniversaire.



TRAVAIL SOCIAL

Chacun l'a célébré à sa façon : l'Unasea a créé un site Internet spécialement dédié à ce texte. La Défenseure des enfants leur a joliment donné la parole: que souhaitent-ils ? Les résultats sont en ligne. M. Besson a présenté des propositions pour les mineurs isolés, qui ne sont pas toujours conformes à la convention, notamment sur la question de l'enfermement...



LÉGISLATION

En novembre M. Sarkozy a reçu les associations de protection de l'enfance et annoncé la tenue d'Etats généraux de l'enfance au premier semestre 2010, mais les axes esquissés ont eu le don d'indigner littéralement les associations. Où l'on reparle d'une fonction de « contrôle » des services sociaux : mais nous préférons ne pas sortir ces paroles de leur contexte nous vous laissons découvrir par vous-mêmes cette présentation et les réactions. M. Hortefeux a réaffirmé son intention d'un couvre-feu pour les délinquants de moins de 13 ans ; MM. Muchielli et Rosenczveig entre autres doutent et de sa faisabilité et de son efficacité.



EMPLOI

Quant à l'Assemblée des Départements de France en novembre elle a déposé un recours car le fonds de financement de la protection de l'enfance n'est toujours pas créé. M. Sarkozy évoque des difficultés juridiques, mais lesquelles ? L'Unasea fait remarquer que la loi réformant la protection de l'enfance avait été, en 2007, votée à l'unanimité...



LOGEMENT

Quoique l'on pense de ces quelques informations, on peut être assuré que l'on parlera des enfants en 2010.



SANTÉ

Conséquence de cette actualité la rubrique Société est très fournie : quelle société mettre en œuvre, et comment traitera-t-elle ses enfants et ceux d'ailleurs ? Tensions et inquiétudes sont perceptibles et concernent toutes, les citoyens et travailleurs sociaux que vous êtes.



SCOLARITÉ

Voilà il y a bien sûr d'autres choses et comme toujours de belles expériences de terrain.



BIBLIO

Vous pouvez également retrouver sur le site de l'addap13 une restitution écrite et des vidéos du séminaire de La Ciotat 2008. Vous aurez plaisir à lire et écouter des gens venus du monde entier pour dire comment ils travaillent dans le respect d'enfants en difficultés.



BRÈVES

Nous vous souhaitons de passer un bon mois de décembre et de bonnes fêtes.



COUP DE CŒUR

...Bonnes lectures et à bientôt.

Ecouter la version audio de l'édito

Consulter 'Choses Lues' du mois et ses archives depuis 2003

<http://www.addap13.org>

genevieve.casanova@addap13.org



SOCIÉTÉ

La Convention internationale des droits de l'enfant a 20 ans.....	p 04
Mineurs isolés : nos éléments	p 05
M. Sarkozy annonce des états généraux de l'enfance : tollé des associations.	p 05
Un couvre-feu pour les moins de 13 ans délinquants.	p 06
Prévention de la délinquance : l'Uniopss regrette l'absence de concertation	p 06
Les maires de Ville et banlieue s'inquiètent de l'avenir de la politique de la ville	p 06
ZUS : le rapport plutôt sombre de l'Observatoire	p 06
Égalité des chances : 10 nouvelles mesures ciblées sur l'éducation et l'emploi.	p 07
Création d'un institut national des études de sécurité	p 07
Cour des comptes et décentralisation	p 07
« Les inégalités spatiales tendent à se réduire »	p 08
Baisse du budget de la HALDE : les associations montent au créneau	p 08
« L'exclusion numérique se définit par les usages »	p 08
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments	p 09
Le gouvernement renforce la lutte contre les violences conjugales	p 09
Quartiers des mineurs : voie sans issue ?	p 09
Nouvelles autour et provenance de la chancellerie	p 10
Dossiers Étrangers : nos éléments	p 10



TRAVAIL SOCIAL

Jeunesse : annonces, initiatives, informations	p 12
Missions locales : recul de l'accès à l'emploi des jeunes accompagnés	p 12
Les Missions Locales prêtes à s'investir dans le plan « agir pour la jeunesse »	p 12
Adolescents « limites » : « réinventons nos pratiques »	p 12
Un centre pour mineurs isolés étrangers : un havre dans la tempête	p 13
Travail social et développement durable :	p 13
Expériences, points de vue, éléments repérés	p 13
DEES : le mémoire professionnel instrumentalisé ?	p 14
Professions sociales et établissements	p 14
Nos éléments sur le handicap	p 15



LÉGISLATION

Notre sélection	p 15
Les cahiers juridiques des ASH	p 16



EMPLOI

52 400 demandeurs d'emploi supplémentaires en octobre	p 16
Nous signalons dans le numéro 10	p 16
Réforme des politiques d'insertion et impact du RSA :	p 17
RSA : éléments divers	p 17



20 mesures pour refonder l'accueil des sans-abri et des mal-logés	p 17
Lutte contre la précarité énergétique : 750 projets de la Fondation Abbé-Pierre	p 18
DALO : nos éléments	p 18



Santé mentale : le « rôle clé des acteurs non sanitaires »	p 18
Addictologie : une nouvelle approche pour les professionnels	p 19



Éducation prioritaire : un rapport de la Cour des comptes	p 19
Un « bilan logement positif » du programme de réussite éducative	p 19



ASH du 06 Novembre 2009	p 20
ASH du 13 Novembre 2009	p 20
ASH du 20 Novembre 2009	p 20



Le Monde en Novembre	p 21
ASH du 06 Novembre 2009	p 21
ASH du 13 Novembre 2009	p 21
ASH du 20 Novembre 2009	p 21
ASH du 27 Novembre 2009	p 21





La Convention internationale des droits de l'enfant a 20 ans : initiatives et éléments



Saluons le site de l'Unasea, aussi complet que clair.

La défenseure des enfants laisse la parole aux jeunes, c'est une belle idée... à aller voir de plus près sur Internet. Quant aux parlementaires... à vous de voir mais c'est intéressant. Sans négliger bien sûr les problèmes persistants entre l'ADF et l'Etat : où l'on revient sur terre... et le ton se durcit.

La Convention internationale des droits de l'enfant a 20 ans. Le texte fondateur est la déclaration des droits de l'enfant adoptée en 1959 à l'ONU

La convention lui succède en 1989 signée par les 191 pays membres de l'ONU mais non ratifiée par les États-Unis et la Somalie

Repère moral plutôt que cadre légal mais beaucoup de pays ajustent leurs lois l'ONU vérifie régulièrement son application.

09 753 – ASH – 20/11/09

1. L'Unasea met en place un site ressources <http://www.20ansdelacide.fr/>

Texte et contexte : le pourquoi, les signataires, leurs engagements, etc.

Un point sur la situation française.

Agenda et biblio à l'occasion de l'anniversaire

2. La Fondation pour l'enfance publie un guide

Principes généraux, et droits des enfants et devoirs des adultes par domaines (famille, éducation, santé, protection, justice et citoyenneté).

Présentation et commande (22 €) <http://www.fondation-enfance.org>

09 803 – ASH – 04/12/09

3. Les violences aux mineurs

In Problèmes politiques et sociaux n° 964 – 9,90 €

Connues et reconnues (battre, priver de nourriture), prises en considération récemment (violences sexuelles), identifiées depuis peu (bébé secoué), ou encore en débat (punition corporelle).

Ce numéro rappelle les textes historiques de la lutte contre la maltraitance (notamment loi 1898).

Sommaire + commande : Documentation française

4. Un dossier dans Lien Social n° 950 (p. 10-15)

Les droits de l'enfance c'est pas gagné

Un entretien avec M. Rosenczweig : « on reste loin du compte mais une dynamique est en cours »

09 754 – ASH – 20/11/09

La Défenseure des enfants présente 200 propositions des jeunes (...)

L'institution a donné la parole aux moins de 18 ans, sur 10 thèmes : éducation, famille, justice, vie privée et Internet, santé, discriminations, violences, expression et participation, handicap, précarité.

Parmi les propositions « certaines existent déjà mais les jeunes » ne les connaissent pas.

D'autres sont « absolument novatrices » et méritent que l'on s'en saisisse.

« La santé les préoccupe sous l'aspect du mal-être » ; ils demandent à être mieux informés, ainsi que de l'aide pour les souffrances psychiques.

En matière de justice, ils privilégient l'éducatif.

« Besoin de parole, d'écoute et d'attention de la part des jeunes en direction des adultes ».

(...) et son rapport 2009

Les saisines sont en hausse de 9,4% : les réclamations traitées ont concerné 3 000 enfants.

Les principaux motifs restent les mêmes : séparations parentales 46% ; mineurs étrangers isolés ou en famille 16% ; conflits avec milieu scolaire 8% ; contestation de mesures de placement 6% ; santé et handicap 5% ; abus sexuels et maltraitance 5% ; difficultés de logement 4%.

Le rapport attire l'attention sur l'accès aux soins et la non-scolarisation des enfants étrangers.

09 757 – ASH – 20/11/09

Que connaissent les parlementaires des droits de l'enfance ?

La Fondation pour l'enfance et l'Unicef ont fait réaliser un sondage auprès du grand public et auprès des parlementaires.

98% des députés et sénateurs ayant répondu connaissent la CIDE (contre 32% du grand public), mais 55% ne la connaissent que de nom.

54% ne connaissent pas le processus d'évaluation par l'ONU (voir n° 7)... mais 31% se trouvent les mieux placés pour en garantir l'application (devant le défenseur des enfants 27% ; le Parlement européen 26% ; les assoc 26% et les magistrats 26%)...

Les droits de l'enfant sont au 11° rang dans leurs priorités (après chômage, logement, déficits ...).

22% estiment ces droits mal respectés en France ; 68% jugent la situation satisfaisante (dont 8% tout à fait) : le droit d'aller à l'école paraît le mieux appliqué (92%) ; celui de vivre dans des conditions décentes est en bas du classement.

75% sont favorables à la création d'une délégation parlementaire aux droits de l'enfant (un projet est déposé en ce sens).

Unicef-France : conserver « le défenseur des enfants est incontournable (...) une délégation serait un autre instrument ».

Consultables sur www.fondation-enfance.org

09 754 – ASH – 20/11 & Gaz Com 23/11/09

6 départements dénoncent un Etat « hors la loi »

Ile de France : Essonne, Paris, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Seine-et-Marne et Seine-St-Denis.

« Désengagement de l'Etat dans la prise en charge des jeunes et de leurs familles »

Absence de fonds de financement de la protection de l'enfance (voir n° 6) confirmée par M. Fillon : il « ne correspondait pas à une obligation juridique de compenser aux Dpts les dépenses engagées au titre de la loi »

L'ADP a déposé le 21 octobre un recours « pour excès de pouvoir contre la décision explicite de rejet du Premier ministre, assorti d'une injonction de prendre le décret (...) avec demande d'astreinte d'un euro par jour de retard ».

Afflux des mineurs étrangers isolés (notamment Seine-St-Denis et Paris). A Paris + 60% entre 07 et 08 (et 18% des prises en charge ASE). Voir n° 3

Prise en charge mais « sans compétence pour enquêter dans

les pays d'origine, sans pouvoir envisager une régularisation à la majorité ».

Les 6 Dpts mobilisés (1512 mineurs) demandent à l'Etat de « jouer son rôle en matière de cohésion sociale » : accueil en urgence et évaluation.

« **Transferts de charges qui ne disent pas leur nom** » : la loi pour le logement par ex. rend obligatoire pour les CG l'accueil des femmes enceintes et mères isolées (enfants moins 3 ans). Auparavant prise en charge concertée et limitée aux situations les plus difficiles...

Recentrage de la PJJ sur les mesures pénales : des mesures financées auparavant par la PJJ en matière civile pèsent sur les Dpts.

Confusion entre dispositifs protection de l'enfance et prévention délinquance. Le nouveau plan prévoit la coordination des dispositifs d'aide à la parentalité sous l'égide du préfet. (Hors série)

Manque de cohérence d'ensemble

09 804 – ASH – 04/12/09

Le Conseil de l'Europe veut renforcer la protection des enfants contre les violences

Communiqué n° 854 (2009) du 18/11/2009

Il souhaite que les 47 Etats membres adoptent « un dispositif national global » pour protéger les droits et éliminer les violences.

Et préconise la mise en place d'institutions indépendantes assurant la défense des enfants : une agence et un médiateur indépendant.

Au moment où la France prévoit de supprimer la Défenseure (voir n° 8)...

Réclame des campagnes d'informations ciblant parents, enseignants, fabricants de jouets...

Attention particulière aux enfants vivant en situation de pauvreté, de maladie ou handicap.

Tout professionnel travaillant avec des enfants doit recevoir une formation pour détecter les violences dont ils peuvent être victimes.

Mineurs isolés : nos éléments



Le sort des mineurs isolés... ne se règle pas, tous les intervenants enfoncent le clou... et ce n'est pas joli à lire. Quant aux propositions de M. Besson, elles augurent de la poursuite du feuilleton.

Voir Un havre dans la tempête (travail social)

09 773 – ASH – 27/11/09 – p. 17-18 & 22

M. Besson reprend à son compte plusieurs propositions du groupe de travail sur les mineurs isolés : loin du compte pour les assocs

Voir n° 3 Et les présente le 18 novembre à l'occasion du 20^e anniversaire de la CIDE.

Mesures d'ores et déjà validées

Construire outil d'info partagé assocs / protection enfance : mieux connaître les mineurs et leur nb.

Séparation complète des mineurs et des majeurs en zone d'attente.

Administrateurs ad hoc : abaisser à 25 ans l'âge de leur recrutement (au lieu de 30), améliorer leurs conditions matérielles et leur formation.

Expérimenter une permanence administrateurs à Roissy : remplacer leur désignation a posteriori.

Remplacer l'examen osseux c/ l'âge : conférence de consensus pourrait définir une méthodologie.

Propositions à l'étude

Sécuriser la situation des mineurs pris en charge ASE: délivrer carte séjour salarié ou étudiant à ceux qui suivent études ou formation.

Créer « référentiel commun de prise en charge »

« Articuler responsabilités et financements » : la compétence appartient aux Dpts mais des déséquilibres existent.

Les parquets pourraient utiliser leur « liberté de placement sur l'ensemble du territoire ».

Grâce à l'intervention de l'Etat « une plus grande solidarité entre conseils généraux » : il compte sur les fonds financement protection enfance.

(Cf. ci-dessous in M. Sarkozy annonce des états généraux de l'enfance : tollé des associations)...

Souhaite une plus grande solidarité européenne : fonds spécifique.

Réactions

FTDA : « quelques éléments de progrès » mais la séparation en zone d'attente concerne une minorité, la question de l'examen osseux est renvoyée à une conférence et rémunération/formation des administrateurs ne dépendent pas de M. Besson.

ANAFE, CFDA, Hors la rue, DEI –France, RESF, GISTI, ANAFE: déçus.

Demandes : suppression de tout enfermement (art. 37 CIDE), abandon de l'expertise osseuse, protection renforcée des demandeurs d'asile, titre de séjour à ceux ayant bénéficié d'une mesure de protection...

09 733 – ASH – 06/11/09

Accueil des mineurs isolés Paris : le financement du dispositif Versini est assuré (voir n° 3)

FDTA : « Clarifié pour l'année 2010 sur la base des crédits consommées en 2009 » (3 millions)

Demande « pilotage Etat-département et ajustement budgétaire conforme à la réalité des besoins »

L'absence de fléchage budgétaire inquiétait les assocs. Finalement 14% à la charge du ministère de l'immigration et 86% du secrétariat d'Etat au logement.

09 722 – ASH – 06/11/09

Human Rights Watch se penche sur le sort des mineurs isolés en zone d'attente

« Régime judiciaire différent de celui des enfants sur le territoire français » : fouilles à nu, rétention avec adultes, refus du jour franc, administrateurs ad hoc pas assez nombreux, renvoi dans pays de transit ou d'origine sans garantie de prise en charge...

En finir avec « la fiction juridique » de la zone d'attente, les renvois vers pays de transit et les expulsions sans avoir vu un administrateur ad hoc.

M. Besson : pas d'enfermement avec des adultes, tous les mineurs ont un administrateurs ad hoc, jour franc systématiquement accordé à la demande du groupe de travail dont les conclusions « sont en cours de finalisation »... (Voir n° 3)

M. Sarkozy annonce des états généraux de l'enfance : tollé des associations.

09 774 – ASH – 27/11 & 04/12/09 – p.7 & 21-22



Là il faut que vous lisiez. Les commentaires vous viendront tout seuls...

Communiqué du 20/11 après avoir reçu les assocs.

Etats généraux organisés au 1^{er} semestre 2010 par la secrétaire d'Etat chargée de la famille en lien avec assocs, CG et réseaux travailleurs sociaux.

Améliorer la transmission de l'information préoccupante : «

pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux ».

Valoriser le travail des travailleurs sociaux.

Accroître la prévention de la maltraitance : soutien plus actif à la parentalité dans les 1^{er} mois.

Mieux venir en aide aux enfants vivant avec leur famille dans des situations de grande pauvreté.

Évoque des « difficultés juridiques » relatives au fonds national financement protection enfance : Mme Morano chargée « d'étudier avec les assoc les formules permettant d'atteindre [ses] objectifs »

Cf. 6 Dpts dénoncent un Etat « hors la loi »

Réactions

La formule 'contrôle et surveillance des services sociaux' est fortement contestée.

ATD Quart monde : « stupeur et indignation »

ANAS (non conviée) : « on crée les conditions qui amèneront les parents à retarder le contact avec les services sociaux, voire à l'éviter ».

ONES : fait la même analyse que l'ANAS.

MP4-Champ social : « travail social réduit au mieux à un rôle de panseur des plaies, au pire à un rôle d'auxiliaire de police »

Unasea : quelles difficultés juridiques pour un fonds de financement « créé par une loi votée à l'unanimité » ? formulations ambiguës ; de même : il a reparlé d'une « personnalité clairement identifiée chargée des droits de l'enfant ».....

DEI-France : l'Etat doit se mettre en conformité avec la CIDE (matière pénale, enfants étrangers...)

Demande la mise en œuvre du fonds financement protection de l'enfance.

Etats généraux pourquoi pas ? Mais sur la base « des engagements de la France » CIDE et pour aller vers un « grand projet-cadre »

M. Hortefeux propose un couvre-feu pour les moins de 13 ans délinquants et donne ses premiers chiffres de la délinquance.

09 742 – ASH – 13-20/11/09



Doit-on encore discuter de ce type de mesures... il semble que oui. Alors notez d'entrée qu'elle paraît inapplicable....

« Serpent de mer » relancé par M. Hortefeux. Part des mineurs dans la délinquance « a augmenté de 5% en 1 an pour atteindre 18% (...) de plus en plus violente »...

M. Mucchielli : c'est « la part des mineurs mis en cause par police et gendarmerie ». Stable depuis 2004 et en baisse depuis 10 ans (22% en 98)...

Déplore « une méconnaissance du terrain » : pas beaucoup de moins de 13 ans « arpentant seuls les rues de France la nuit » et ils font rarement partie de groupes de jeunes...

Une dizaine de villes prennent des arrêtés couvre-feu l'été pour tous les moins 13 ans.

M. Rosenczweig : « pas de résultat sécuritaire majeur (...) pédagogiques et symboliques ».

Synd. policiers : inapplicable. Comment savoir que le jeune est délinquant, quel critère ?

SNPES PJJ FSU : « le souci du maintien de l'ordre prévaut sur celui de la protection »

Globalement on déplore le manque de moyens pour accompagner familles.

M. Rosenczweig : dans le nouveau code de justice pénale les délinquants de moins de 13 ans n'existeront plus juridiquement, (en dessous du seuil de la responsabilité pénale).

M. Hortefeux le 12/11/09: viserait « les mineurs ayant déjà fait l'objet d'une sanction éducative » et qui devraient sortir

accompagnés de la personne ayant autorité parentale entre 22 h et 6 h.

Il propose aussi un « vrai travail partenarial » : maires, PJJ, EN et ASE pour « identifier les mineurs qui ont eu affaire à la justice et sont toujours à la dérive »

Chiffres d'octobre 2009: « véritable rupture »

Baisse de 5,94% de la délinquance générale en 1 an

Baisse de 0,72% des atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Prévention de la délinquance : l'Uniopss regrette l'absence de concertation

09 719 – ASH – 06/11/09 – p. 19



Nous saluons toujours la pugnacité des intervenants, ici plus que jamais si l'on peut dire.

Écrit à M. Hortefeux et lui demande une audience.

Pas même consultée à l'occasion sur le document du CIPD (voir notre Hors Série octobre 2009).

D'autant plus surprenant que le Conseil national des villes préconisait une large concertation avant le nouveau plan (Voir n° 4)

« Fortes inquiétudes » sur les moyens proposés.

Partage d'infos : pourquoi créer des groupes dans les CLSPD ? Des protocoles existent et ils n'ont pas été pris en compte. Retour à 2007 ??...

Parentalité : là aussi on aurait pu s'appuyer sur l'existant (REAAP, etc.) ; crainte d'actions stigmatisantes au lieu d'accompagnement au moment où il est nécessaire.

Les maires de Ville et banlieue s'inquiètent de l'avenir de la politique de la ville

09 764 – ASH – 20/11/09 – p. 21



Que dire ? Les indicateurs s'accumulent et l'inquiétude est à tous les étages. Nous consignons.

La réunion du CIV sur le suivi du plan « Espoir banlieue » est sans cesse différée.

En matière d'emploi résultats modestes

29% des contrats d'autonomie prévus ont été signés (13 000, dont 1 160 sorties positives) et pour un coût très élevé (29 000 € par emploi...)??

Volant éducation : l'assoc est mitigée

Des efforts mais on a souvent labellisé l'existant.

Réforme de la géographie prioritaire

Juge dangereuse la suppression des zonages (voir Hors Série 10/09) : il faut les redéfinir.

Dotation solidarité urbaine : qu'ils voudraient répartie de façon dégressive et en priorité sur les villes les moins riches. 70 millions sup. seront concentrées sur les 250 villes les plus pauvres.

Et ils demandent « une réforme sérieuse » du système de péréquation financière.

Fortes inquiétudes sur le financement des projets ANRU au-delà de 2011.

ZUS : le rapport plutôt sombre de

L'Observatoire

09 805 ASH 04 - Le Monde 01 - Gaz Com 07/12/09



On n'y arrive pas en fait : après bien sûr c'est à lire plus en détail... mais oui le découragement que vous ressentez souvent chacun dans votre quartier, recouvre un socle bien réel. Qu'en serait-il cela dit sans ces mesures ? Notez que M. Dubet apporte sur cette question un éclairage de fond dans Le Monde du 1^{er} décembre.

Rapport annuel de l'ONZUS : plus de 5 ans après la loi de programmation de 2003 pauvreté et chômage persistent dans les 751 quartiers ciblés.

Pauvreté et précarité

33,1% des habitants en dessous du seuil de pauvreté en 2007 (- 908 € / mois) contre 12% sur le reste du territoire.

Chez les moins de 18 ans on atteint 44,3%.

Emploi

De 03 à 05 écart passe de 8,5 à 10,4 points chômage et en 08 on arrive à 9,2 : encourageant.

Sur l'ensemble de la période, taux de chômage passé de 17,2 % (2003) à 16,9 % (2008) - niveau le plus bas constaté par l'Observatoire.

Mais dans le reste des agglomérations abritant ces quartiers, il est de 7,7% et il diminue moins vite dans les ZUS que dans les centres ville.

1 jeune sur 4 au chômage ou inactivité

Un emploi stable leur est 1,7 fois moins accessible qu'à un habitant des autres quartiers.

« La qualification ne suffit pas à rétablir l'égalité » : toutes choses égales par ailleurs, « un jeune habitant de ZUS a environ 1,3 fois moins de chances d'obtenir un emploi stable » : enclavement des ZUS, absence de réseau personnel et « autres discriminations »....

Réussite Scolaire

Amélioration atteinte : taux de réussite au brevet des collèges passant de 67,2% (04) à 71,9% en 2008

Mais de 04 à 08 l'écart entre collégiens des ZUS et les autres passe de 9,9 à 12,1 points.....

Convention Etat / ACSE

Définit modalités d'emploi des crédits (plan relance) pour financer les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes.

20 millions qui appuieront les actions existantes.

Égalité des chances : 10 nouvelles mesures ciblées sur l'éducation et l'emploi.

09 776 – ASH 27/11 p. 6 & 44 + Le Mode 21/11/09



Vous vous perdez dans les mesures et les annonces ? C'est normal. Quant au point de vue de M. Belorgey, il est très dur et vaut le détour.

M. Fillon a présidé le 23/11 un comité interministériel à l'égalité des chances.

Bilan des mesures de décembre et annonces.

Construction de 20 résidences sociales étudiantes à la rentrée 2011 : 2 000 places pour les boursiers

Suppression des frais d'inscriptions aux concours des grandes écoles pour les boursiers (souvent déjà fait ou tarifs

aménagés).

Augmentation de 30% du nb d'apprentis dans les grandes écoles d'ici 2011 : 16 400 en 2011

Le label diversité sera étendu aux PME et à la fonction publique en 2010 et CV anonyme expérimenté dans fonction publique (contractuels)

A noter : un point de vue de M. Belorgey Vous avez dit « diversité » ?

Rapproche les conclusions du rapport Sabeg (voir n° 5) de la circulaire lançant le débat sur l'identité nationale : ne paraissent pas compatibles...

Création d'un Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

09 715 – ASH 06/11/09 – p. 12 & Le Mode 10/11



Les instances se succèdent... Changements dans l'Observatoire national de la délinquance .. et des alertes du côté des chercheurs. Le noter...

Décret n° 2009-1321 du 28/10/09, JO 30/10/09

Le 1^{er} janvier 2010 il se substituera à l'Institut national des hautes études de sécurité.

Placé sous la tutelle du 1^{er} ministre : études, recherche, veille et analyse c/ sécurité intérieure, sanitaire, environnementale et économique.

C/ Justice : étudier les évolutions processus pénal, l'exécution des peines et sanctions et la récidive au sein de l'Observatoire national de la Délinquance et des Réponses Pénale qui remplacera l'actuel Observatoire national de la délinquance.

Recueillir et exploiter stats sur phénomènes criminels (services de police) et infractions (enquêtes de victimation) +réponses pénales ; assurer veille et faire propositions (développer la connaissance scientifique, les réponses des services et améliorer performances politiques publiques).

A noter : des chercheurs s'inquiètent, craignant un monopole qui « aspire les données des organismes indépendants », « pour ne laisser voir que le commentaire que [le ministère de l'Intérieur] veut bien donner » (M. Robert Cespip-CNRS)

Cour des comptes et décentralisation

09 719 – ASH – 06/11/09 – p. 14



Nous revenons sur ce texte parce que nous trouvons un éclairage sur Dpt / action sociale...

Rapport déjà évoqué dans le numéro 9

Les arbitrages « n'ont pas permis de former des blocs homogènes par domaines d'interventions »

La reconnaissance des Dpts dans l'action sociale « laissant entrevoir la consécration d'un large bloc de compétences » mais CCAS, prise en charge par l'Etat des personnes sans-domicile fixe, etc.

Il aurait fallu conforter le rôle des Dpts en incluant ces publics dans leur champ d'action.

Enfin, l'Etat n'a pas correctement compensé financièrement les transferts de compétences.

Les inégalités spatiales tendent à se réduire

09 783 – ASH – 27/11/09 – p. 40-41



Ne vous fiez pas au titre et lisez cet article qui dit très clairement des réalités complexes. Notamment sur la décentralisation et la réforme fiscale. Il ne présage pas un futur radieux non plus...

Entretien avec M. Davezies, économiste

D'où vient le concept de « fracture spatiale » ?

Calqué sur la formule fracture sociale dont on pense qu'elle se double d'une fracture spatiale.

Mais depuis les années 60, les différences de revenu moyen par habitant se sont beaucoup réduites dans les Dpts, régions ou métropoles.

Comment s'explique cette réduction ?

Des mécanismes fabriquent de la cohésion.

L'emploi public par ex : sa croissance dépend du peuplement du territoire et non de sa richesse.

Et les systèmes sociaux : effets de redistribution.

Quelles sont les forces de déséquilibre ?

La question de la compétitivité.

La France se développe dans les secteurs de haute valeur ajoutée : l'emploi se concentre dans les métropoles au détriment des réservoirs d'emplois de faible qualification (industries...).

Encore compensé par « les forces de cohésion »

« Il y a de moins en moins de rapport entre la richesse produite par un territoire et son revenu par habitant ». Traitements des fonctionnaires, retraites, minima sociaux, prestations sociales sont l'essentiel des revenus d'un grand territoire : part liée à la productivité de plus en plus réduite.

Mais pour bénéficier d'effets redistributifs, il faut bien produire de la richesse.

« On redistribue plus qu'on ne produit » : endettement public, comme dans tous les pays industriels.

Mais la fracture spatiale se creuse à un niveau plus fin, entre les quartiers et les communes....

On a détruit des emplois masculins et faiblement qualifiés et recréé des emplois surtout féminins, plus qualifiés et fortement publics : compensation équilibrée à l'échelle des grands territoires mais mal répartie entre les quartiers.

Écart entre la classe moyenne (2^e emploi), et les ménages modestes (chômage) .

Mouvements de populations et ségrégations socio-spatiales avec inégalités de proximité.

La poursuite de la décentralisation peut-elle remettre en cause les équilibres actuels ?

En soi elle ne pose pas pb, mais demande de la coopération entre territoires et aujourd'hui nous sommes « sur le mode de la rivalité ».

Si la fiscalité locale ne repose plus sur la création de richesses (entreprises) mais sur les ménages, « risque de précipiter la tentation territoriale du chacun-pour-soi » : attirer les riches et surtout pas les pauvres...

La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses – Seuil 2008 – 10,50 €

Baisse du budget de la HALDE : les associations montent au créneau

09 736 – ASH – 13/11 & Le Monde 10/11/09



Que dire ? c'est à suivre et c'est décourageant.

Un amendement (loi de finances) le réduirait d'un million: les députés fustigent son « train de vie »; M. Schweitzer reconnaît que le loyer est très coûteux (bail pris par l'Etat et irrévocable)

APF : « attaque en règle contre un dispositif des droits des personnes »

Fegapei : « manœuvre idéologique »

LDH : on « cherche à porter un coup décisif » aux institutions indépendantes » (cf. défenseure des enfants et CNDS – voir n° 8)

Dans cette loi pourraient être aussi réduits les budgets CNIL, CADA, CCNE et CNCDH.

« L'exclusion numérique se définit par les usages »

09 721 – ASH – 06/11/09 – p. 34-35



Ordinateur & Internet, capital culturel certes, mais aussi réseau social. On ne peut aborder cette question sous le seul angle matériel, c'est bien. Et puis allez à la fin pour voir si par hasard il ne faudrait pas explorer cette piste... avant qu'elle ne vous « grignote ».

Entretien avec P. Plantard, ES de formation initiale, enseignant chercheur sciences éducation

Que recouvre la notion de fracture numérique ?

Renvoie à l'accès à un micro-ordinateur et Internet à son domicile : taux d'équipement entre 75 et 80%.

Mais depuis 2000 les écarts entre les différents groupes d'usagers n'ont pas déchu.

Nous parlons d'exclusion et inclusion numériques (« e-exclusion » & « i-inclusion ») plutôt que de fracture, car « la question n'est pas tant d'être connecté que d'utiliser ».

L'e-inclusion est liée « à des pratiques sociales structurées » Il faut identifier quels sont les usages pour une population donnée.

Y-a-t-il un lien entre le niveau de revenu et l'utilisation des NTIC ?

« Pas de déterminant social ou économique simple ou unique » ; dans la grande précarité, l'usage est extrêmement limité mais si il y a un accompagnement, ça marche.

Quels publics affichent le plus faible usage ?

25% de la population en non-usage mais nous identifions 4 groupes de non-usagers :

Seniors : 75% d'entre eux

Allocataires minima sociaux : 55%

Travailleurs pauvres et actifs modestes : 30%

Personnes isolées : 65% ne sont pas usagers, quel que soit leur niveau de revenu et même en étant équipées. Il faut un réseau social préexistant. Parmi eux les chefs de familles monoparentales : 75% ne sont pas usagers....

Internet fait appel à l'écrit... n'est-ce pas aussi une source d'exclusion ?

L'écrit fait frontière mais si on relance les fonctions de lecture, l'usage suit.

L'école peut-elle jouer un rôle de rattrapage pour les jeunes qui n'ont pas d'accès chez eux ?

Oui mais à condition d'intégrer les pratiques de ces usages : souvent prescriptions très scolaires qui ont un effet repoussoir.

Les travailleurs sociaux se saisissent-ils de cette question des NTIC ?

Dans le « travail social institué », non.

Professions émergentes et inter professionnalités, oui
Animateurs d'espaces publics numériques : les même chemins que l'éducation populaire même s'ils ne la connaissent pas (usagers variés, partenariats c/emploi, accès aux droits...)

Les pratiques viendraient ainsi de l'extérieur du travail social

(mouvement pédagogique issu du Web 2.0), de gens « dont les motivations renvoient au travail social mais qui n'ont pas envie de devenir travailleurs sociaux »

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



Que les femmes soient davantage précarisées que les hommes n'étonnera pas grand monde mais la lecture du rapport du Secours Catholique réserve quelques surprises.

Voir bien sûr le rapport de l'ONZUS
Voir sur la pauvreté énergétique en logement avec la Fondation Abbé Pierre
Et sur la mobilité en biblio du 13/11

09 724 – ASH – 06/11/09 – p. 18-19

Le Secours catholique étudie « la pauvreté au féminin »
Rapport 2008 : qui font « souvent plus d'efforts que les hommes pour aller chercher de l'aide » : représentent 54% des adultes rencontrés et sont « frappées de plein fouet par la pauvreté ».

Emplois précaires : premières victimes de la crise ; 60% des femmes rencontrées vivent seules (le taux de familles monoparentales accueillies est 3,4 plus élevé que dans la population générale) ; les enfants, frein mais aussi « vecteur d'insertion sociale » (liens avec écoles, travailleurs sociaux...)

Distingue 5 formes de pauvreté au féminin :

1. Jeunes avec enfants (27%) : logements plus stables, ressources faibles mais régulières.

2. Jeunes, précaires, sans enfant (6%) : « extrême pauvreté »

3. Mères seules + 40 ans : inactivité (santé) ; 42% n'ont que les transferts sociaux et 70% endettées ; « pauvreté ancrée dans la durée »

4. 25/40 ans en couple avec enfants : niveau de vie plus élevé mais faible et fragile

5. Sans enfants (la moitié + 50 ans) : autant besoin de « lien social » que d'aide financière

Elles « peuvent vivre l'une après l'autre chacune de ces étapes de vie de misère »

Propositions : accès prioritaire à des modes de garde, développer accompagnement vers emploi et formation, élargir RSA à toutes les moins de 25 ans « sur toutes les phases travaillées », complément pour parents isolés (jusqu'aux 21 ans des enfants)

De façon générale hausse des demandes (+ 2,3%) en 2008.

09 768 – ASH – 20/11/09 – p. 6-7

La prime de Noël est étendue aux parents isolés
« L'ensemble des personnes pour lesquelles le RSA s'est substituée au RMI ou à l'API » : et qui touchent uniquement le RSA « socle ».

Et les chômeurs en fin de droits (ASS / AER).

Versée courant décembre : 152,45 € pour une personne seule et 228,67 € pour un foyer de 2 (45 € de plus pour chaque personne supplémentaire)

09 793 – ASH – 27/11/09 – p. 19

La Commission européenne adopte le plan 2010 d'aide alimentaire aux plus démunis

Communiqué IP/09/1779 du 20/11/09

Près de 500 millions d'euros comme en 2009.

Plus de 78 millions à la disposition de la France.

09 – 745 - Le Monde 05/11/09

SOS-Racisme relance des procédures judiciaires sur le

fichage ethno-racial (05/11)

Pratiqué par des bailleurs et sociétés.

Fichage interdit depuis 1978 ; convention signée en nov. 2008 entre le délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et SOS-Racisme qui publie un rapport le fichage ethno-racial : un outil de discrimination.

Le gouvernement renforce la lutte contre les violences conjugales

09 716 – ASH – 06-27/11 & Le Monde 26/11/09



On ne peut que s'en réjouir.

Sur ce point voir notre numéro 7

157 femmes en sont mortes en 2008, « ce qui représente 20% des meurtres commis dans notre pays » (M. Darcos)

M. Fillon annonce des mesures dont la plupart avaient été évoquées par Mme Alliot-Marie.

La lutte contre ces violences sera Grande cause nationale 2010.

D'ici mi-décembre présentation d'un projet de loi.

Prévoit un « régime juridique de référé-protection » : interdiction en urgence à l'agresseur d'entrer en contact ou de séjourner à proximité de la victime, indépendamment de tout dépôt de plainte.

Étendre aux concubins et pacsés la mesure d'éloignement du domicile conjugal.

Inscrire dans le code pénal un délit de violence psychologique au sein du couple.

En outre expérimentation depuis le 23/11 (dans le 93) : « 20 victimes équipées de portables d'urgence (alerte la police qui envoie une équipe).

En 2010 seront expérimentés : dispositif de surveillance électronique sur les conjoints violents et « téléphone portable d'urgence sociale » (suivi poussé, notamment aide psychologique)

Améliorer prise en charge des conjoints violents.

Dispenser une « formation systématique » à tous les professionnels potentiellement concernés.

Actions de sensibilisation / information.

Voir une initiative à Brest en Éléments repérés et la Biblio du 13 novembre

Quartiers mineurs : une voie sans issue ?

09 743 – ASH – 13/11/09 – p. 24-27



On peut résumer : ne sert pas à grand-chose dans la grande majorité des cas. Mais il faut s'y pencher de plus près et noter entre autres que c'est là un angle presque mort de la recherche...

Étude du Cesdip à partir de « récits de vie » de 20 détenus, collectés pendant et après la détention.

Rapport subjectif à l'enfermement et effet de la détention sur les trajectoires sociales.

La législation a ancré la prison dans le parcours pénal des mineurs en marquant son objectif éducatif par l'intervention de la PJJ. Mais insuffisance de l'offre de scolarité, porosité avec quartiers pour majeurs, rupture des liens familiaux et violences entre détenus... encore fréquents.

Majorité des cas : les jeunes la racontent comme un épisode « inéluctable » (après placements, condamnations...) ; « ce qui frappe c'est l'intégration de l'ordre des choses ». A partir

de là, vécu comme un dispositif avec lequel on ruse (obtenir meilleures conditions...), ou comme expérience collective (évite de s'interroger sur son parcours singulier).

Limite les effets de l'institution.

L'incarcération, rupture biographique est moins fréquente : jeunes sans passé pénal qui essayeront de reprendre une vie normale.

Entre 2 et 7 mois après premiers entretiens : même s'ils sont sortis subsiste « une incertitude pénale », attente du jugement ou mesures en cours.

Ces contraintes sont un frein à la sociabilité.

Dans de rares cas elle ouvre « d'autres possibles » mais l'effet dissuasif fonctionne chez les jeunes bien pris en charge à la sortie. On pourrait dire qu'elle est efficace dans des cas où on aurait pu l'éviter : autres actions de soutien.

Les jeunes parlent beaucoup de leur volonté de s'insérer mais apparaît convenu ou déconnecté

« Désir de s'insérer d'un côté, peur de revenir en prison et sentiment que ce retour est possible, voire probable » : prison perçue comme fragilisante

« La prison, par la souffrance qu'elle induit, fait rêver d'une autre vie, mais ne vient pas (ou extrêmement rarement, renforcer les capacités d'initiative qui permettraient ce changement »

« Il faut du temps pour travailler sur le sens »

Prison induit une déresponsabilisation : il faudrait s'intéresser à restaurer les capacités d'initiative plutôt qu'à la « réforme du délinquant »

Sur cette question peu étudiée, on peut consulter une biblio de Mme Le Caisne (CEMS EHESS)

Nouvelles autour et provenance de la chancellerie



A la PJJ : les alertes se multipliaient... le résultat est là, consternant. Quant à la question de la récidive, elle est complexe et propice à manipulation : nous aimerions des études européennes comparatives. En attendant une Cour d'appel condamne l'Etat pour de mauvaises conditions d'incarcération... à vous de faire le puzzle de la situation avec ces éléments.

Notez un ouvrage en bibliographie du 20/11

09 737 – ASH – 25/09&13/11 – Le Monde 05/11/09

Restructurations de la PJJ : la garde des Sceaux veut rassurer les personnels

Le 15 septembre la directrice PJJ Paris tentait de mettre fin à ses jours : « tout allait trop vite »

Les syndicats : « climat particulièrement oppressant (...) manque d'espace de concertation et de parole »

Mme Alliot-Marie : la restructuration (RGPP) peut mise en œuvre selon des calendriers modulables et on doit accompagner les agents concernés.

Une charte ministérielle du dialogue social sera élaborée et déclinée dans la PJJ.

Et un Observatoire des relations sociales et conditions de travail mis en place « au plus tôt »

Les syndicats veulent une sorte de crise rapide

La demande d'un moratoire sur les réformes n'a pas abouti.

SPJJ-UNSA a diffusé un courrier (21/09) : « Rompre l'isolement » et collecté témoignages qui reflètent les inquiétudes des personnels.

09 714 – ASH – 06/11/09 – p. 11

La chancellerie veut renforcer la législation sur la récidive

des criminel dangereux

Enrichir le projet de loi examiné à partir 17/11.

Possibilité de surveillance de sûreté à l'issue d'une surveillance judiciaire ou à la sortie de prison.

Possibilité de prescrire un traitement inhibiteur de la libido après l'exécution de la peine.

Communiquer identité et adresse des condamnés libérés à police et gendarmerie.

Adopter interdiction de paraître autour du lieu où travaille ou réside victime ou sa famille.

Créer un dossier unique de personnalité avec l'ensemble des expertises (infos pour magistrats).

09 758 – ASH – 20/11/09 – p. 16

L'Etat est condamné en appel pour mauvaises conditions d'incarcération

Cour d'appel de Douai : 3 000 € à 3 détenus.

C'est la première fois que l'Etat est condamné pour cette raison à ce niveau de juridiction.

09 794 – ASH – 27/11/09 – p. 21

Quelques données chiffrées à l'occasion des XVI° « Journées nationales prison »

(groupe national de concertation prison)

10% des 85 000 sortants de prison sont sans solution d'hébergement pérenne

35% de la population sous écrou est indigente

En 2007 sur 60 000 détenus 13 876 étaient scolarisés (à un moment « T ») et plus de 50% sont sans diplôme

09 746 – ASH – 06/11/09 – p. 11

Présentation au parquet des orientations de politique pénale Améliorer l'efficacité des procédures et réponses : réduire les délais, recourir aux aménagements....

Assurer protection gardés à vue et victimes : visites régulière des locaux...

Lutter contre infractions qui touchent les plus faibles : notamment les violences intrafamiliales.

Apporter une réponse à la délinquance des mineurs : privilégier mesures de composition pénale et d'activité de jour

Préconise un « trinôme judiciaire de coordination » : juge des enfants, substitut et PJJ

Se concerter sur les stratégies à adopter et s'assurer de la mise en œuvre des mesures.

09 780 – ASH – 27/11/09 – p. 16

Le Conseil constitutionnel valide la loi pénitentiaire - Voir n° 9

09 741 – ASH – 13/11/09

Le ministère diffuse un Guide du TIG

« Une mesure en pleine expansion » : formes juridiques, habilitations...

Dossiers Étrangers : nos éléments



M. Besson a du mal sur le front de l'asile. C'est à lire. La CJCE se penche elle aussi sur ces questions, à sa manière que nous signalons... sans doute impuissante à inverser les tendances à l'œuvre... Pour les centres de rétention, fin du feuilleton... qui redémarre en revanche sur la régularisation des travailleurs sans papiers.

Ce mois-ci, le sort des mineurs isolés est traité plus haut dans le cadre des 20 ans de la CIDE.

Un autre visage de l'immigration est proposé par la bibliographie du 20 novembre

09 787 – ASH – 27/11 & 04/12 /09

« Délit de solidarité » : une circulaire clarifie les conditions d'application de l'immunité pour « aide humanitaire » et Réactions

Avant la modification promise du Ceseda (cf. n° 7) M. Besson diffuse aux préfets une circulaire du ministère de la justice adressée aux parquets.

Circ. NOR IMIKO900091Cdu 23/11/09

Immunité (art. L.622-4) si l'acte est posé «face à un danger» : doit s'entendre au sens large et tenir compte des « situations de fragilité » ; repas, hébergement d'urgence ou secours médical par ex.

En revanche fourniture de faux documents ou falsifications sont soumises à poursuites.

Contrôles et interpellations : ont un « caractère inopportun » dans les lieux d'intervention des assoc ou à proximité (pas de protection absolue : enquête sur des passeurs...)

La CNCDH dans un avis le 19/11 : « la possibilité d'accueillir les personnes en détresse sans considération d'urgence, sans limitation de durée et sans avoir à faire une distinction entre (elles) selon leur situation administrative, devrait pouvoir être garantie »

Plaide pour une inversion de la logique : faire de l'immunité le principe et de l'infraction l'exception.

Réactions

Courrier de 17 organisations à M. Besson (dont Cimade, COMED, Emmaüs, FNARS, MDM, SM...) : dossier clos après seulement une réunion.

Elle se voient qualifiées « d'associations d'aide aux étrangers en situation irrégulière »....

Dénoncent sa définition (23/11) de l'action humanitaire : « réponse à une situation d'urgence, à un état de nécessité (...) pas un soutien actif et continu à la clandestinité (...) pour faire délibérément obstacle à la législation » : l'action associative ne peut être enfermée dans les limites de l'humanitaire.

Demandent prise en compte de l'avis CNCDH.

A propos de l'asile

09 722 – ASH – 06/11/09

La CFDA lance un « cri d'alarme »

Le budget 2010 « bien qu'en hausse de 12% » ne permettra pas de faire face à la crise de l'accueil : demandes en hausse, liste d'attente en CADA, régionalisation « improvisée »...

La Cimade et M. Besson bataillent sur le coût des expulsions
Le rapport Cimade 2008 (voir n° 9) : chiffrait chaque reconduite à 27 000 €.

M. Besson : un rapport de l'IGA les évalue à 12 000€ et propose d'autres modes de calcul (5 130€ et avec escorte 11 150 €).

Travaux engagés pour comparer coûts de reconduite et du maintien sur le territoire (frais médicaux...)

09 762 – ASH – 20/11/09

L'OFPPA ajoute 3 Etats à la liste des « pays sûrs » et en retire la Géorgie

Arménie, Serbie et Turquie : les demandes d'asile de leurs ressortissants suivront donc une procédure plus rapide et sans droits sociaux

Cimade : d'autres pays devraient être retranchés

FDTA : toujours opposée à cette notion

Forum réfugiés : réclame un examen plus sérieux

09 759 – ASH – 20/11/09 – p. 17-18 & 25

Centres de rétention : Le Conseil d'Etat valide 7 des 8 marchés publics (voir n° 6)

Ceux qui concernent la Cimade, l'Assfam, Forum réfugiés, FDTA et l'Ordre de Malte.

Le Collectif Respect n'est pas validé (pas suffisamment de garanties de compétences)

Avant cette réforme la Cimade était la seule à pouvoir entrer dans les centres.

La Cimade : regrette la « contorsion juridique » ; le 3 juin le Conseil soulignait « la nécessité d'une véritable mission d'aide à l'exercice des droits et non d'une simple information » comme le prévoit l'appel d'offres. Elle réaffirme ses objections.

Les autres assoc sont réunies dans un comité de pilotage et elles invitent la Cimade à les rejoindre.

09 718 – ASH – 06/11 & 04/12/09

Le Monde 24 & 27/11/09

Régularisation par le travail : annulation d'une circulaire par le Conseil d'Etat, nouveau texte et réactions

La loi du 20/11/2007 ouvrirait aux travailleurs sans papiers la possibilité d'une carte de séjour salarié ou travailleur temporaire et la circulaire du 07/01/08 demandait : preuve d'un engagement ferme de l'employeur pour l'un des 30 métiers ouverts aux ressortissants pays tiers : condition non précisée dans la loi (recours Gisti).

Des actions dénoncent disparités de traitement et assoc estiment de 400 000 à 500 000 le nb de personnes payant impôts et cotisations sans pouvoir bénéficier des droits et prestation y afférents.

Nouvelle circulaire présentée le 25 novembre

Circ. NOR IMIKO900092C du 24/11/098

Visé à uniformiser attitudes des préfetures.

M. Besson : « Pas de modifications des principaux critères », admission exceptionnelle, pourrait concerner de 500 à 1 000 personnes.

Durée significative de séjour (au moins égale à 5 ans par ex. Exercice d'un emploi déclaré (métier et région caractérisés par difficultés recrutement) ; ancienneté « égale ou supérieure à 12 mois dans l'entreprise (peut être assouplie pour intérim)...

Réactions

« Le compte n'y est pas » pour les assoc et syndicats qui soutiennent ces travailleurs.

« Large marge d'interprétation aux préfetures »

Durée minimale de 5 ans « inacceptable » ; ne concerne que les travailleurs déclarés ; les Algériens et Tunisiens en sont exclus (accords spécifiques)...

09 797 – ASH – 27/11/09 – p. 17

M. Besson dénonce les « mariages gris »

Il charge M. Greff (député) de réfléchir à des mesures pour lutter contre ces unions frauduleuses où l'un des deux époux, de bonne foi, est abusé par l'autre qui ne cherche qu'à obtenir des papiers.

09 727 – ASH – 06/11/09

Un collectif exige des mesures urgentes pour l'accès des enfants roms à l'éducation

Syndicats enseignants et assoc (DEI France, RESF, LDH) : courriers EN, ADF et AMF ;

Entre 5 000 et 7 000 enfants concernés en France.

Non-scolarisation due à des obstacles matériels et des discriminations directes et indirectes.

Demande à l'EN des moyens adaptés et suffisants et à l'AMF l'application du code de l'éducation (tous les enfants présents sur une commune soumis à l'obligation scolaire).

Nous signalons dans le numéro 10

09 752 – ASH – 13/11/09 – p. 14

CJCE : un étranger en situation irrégulière ne doit pas obligatoirement être expulsé

La portée de la convention d'application de l'accord de Schengen était sujette à discussion : doit-on ou peut-on expulser ? La CJCE tranche donc.

22/10/09, Aff. C-261/08 & C-348/08

09 790 – Lien Social n° 951 – p. 10-17

Les Roms, indésirables Européens

Persécutés dans leurs pays d'origine, ils ont du mal à s'implanter en France.

- Reportage à Boulogne-sur-Mer avec l'assoc Agir avec les Roms
- Analyse et commentaire de leur nouveau statut de citoyen européen
- Portrait d'une travailleuse sociale qui travaillé toute sa vie auprès de cette population.

Volet réglementaire dans le numéro 10

09 717 – ASH – 06/11/09 – p. 13

Nationalité française par mariage
Circ. NOR-IMICO900088C du 14/140/09

Le dépôt des dossiers est transféré, au 1er janvier 2010, des tribunaux d'instance vers les préfetures.

Volet bibliographique dans le numéro 10

09 751 – ASH – 13/11/09 – p. 17

L'entrée en France et la circulation dans l'espace Schengen

Gisti : Les cahiers juridiques – octobre 2009 – 12 €

Tel. 01 43 14 84 84 – www.gisti.org

(sommaire détaillé accessible sur le site)



Jeunesse : annonces, initiatives, informations



Emploi des jeunes, ce n'est que le début des chiffres 2008... davantage de jeunes reçus en ML et moins de solutions trouvées c'est imparable.

Voir bien sûr le rapport de l'ONZUS

Allez voir en Santé les observations et propositions du Conseil d'analyse stratégique sur la santé mentale.

On peut se reporter aux mesures annoncées dans le cadre de l'égalité des chances

Missions locales : recul de l'accès à l'emploi des jeunes accompagnés en 08

09 732 – ASH – 13/11/09 – p. 9-10

Le réseau a reçu en premier accueil 467 000 jeunes en 2008 contre 452 000 en 07.

1.222 million ont été en contact en 2008 contre 1.13 million en 2007.

425 000 ont accédé à un contrat de travail classique, contre 446 000 en 2007.

74 000 ont conclu un contrat aidé ou en alternance contre 91 000 en 2007.

209 000 ont bénéficié d'une formation contre 234 000 en 2007

A noter : Mme Amara a signé une convention avec le conseil national des entreprises pour la banlieue ; aider 10 000 jeunes à trouver un emploi. Les missions locales prêtes à

s'investir dans le plan « agir pour la jeunesse »

09 785 – ASH – 27/11/09 – p. 23

L'UNML leur a envoyé un questionnaire.

RSA jeunes : prêtes à en être les principaux opérateurs si elles le gèrent avec les collectivités locales (devrait concerner 160 000 moins 25 ans).

CIVIS : préféreraient que les 80 millions servent à augmenter les montants plutôt que le nb de bénéficiaires.

Service civique : plébiscité ; souhaitent le voir intégrer à part entière dans leur offre de services.

Info des jeunes par le service public orientation ; la plupart souhaitent participer à sa structuration, à condition que l'EN soit fortement associée.

Soutenir tout mineur décrochant de l'école : prêtes à participer aux plateformes de suivi

Favorables à la formation entre 16 et 18 ans dont le succès leur paraît conditionné à un pilotage partagé avec l'EN.

Adolescents « limites » : « réinventons nos pratiques »

09 734 – ASH – 13/11/09 – p. 21-22



Un bel argumentaire - résumé de votre travail susceptible de vous redonner le moral... ne serait-ce que la phrase de Winnicott qui sert de conclusion et pourrait être un viatique pour tous les adultes...

Par Xavier Bouchereau, CSE en PS

Face aux comportements excessifs des adolescents en souffrance, on réclame toujours plus d'autorité et de lois et cette tendance m'inquiète.

Il faut des limites mais aucune autorité ne prend sens pour un adolescent « sans la sécurité affective que lui confère un lien signifiant à l'adulte ».

Il faut accepter que les professionnels s'aventurent « aux frontières des pratiques » sans risque zéro.

Les comportements outranciers font partie du processus d'émancipation : c'est la fréquence et l'intensité d'un comportement qui lui donnent valeur de symptôme (cf. Marcelli & Braconnier in Adolescence et psychopathologie – Masson - 2004)

Certains jeunes « nous prennent constamment à revers » et malgré la diversité des situations quelques invariants se dégagent :

Multiplication et labilité des symptômes : ils passent d'une conduite morbide à une autre, avec parfois un émiettement dans la prise en charge (aucun adulte ne fait réellement référence).

Déni de la réalité : banalisant la portée de leurs actes ou en refusant la responsabilité ils sont dans une pseudo-réalité qui leur évite la culpabilité.

Absence d'élaboration : « ils sont en prise directe avec le pulsionnel »

Incapacité à supporter la collectivité : ses contraintes, et la frustration qui en découle.

Rupture avec le monde des adultes : hyper-conformité aux règles des quartiers.

Mais il est possible de travailler sur autre chose que leur réadaptation sociale.

Il faut relancer « des processus identificatoires à partir d'une relation privilégiée à un adulte référent (...) S'engager personnellement et affectivement, quitter sa carapace de bon technicien », et rendre possible « l'expérience d'une relation non mortifère à l'adulte ».

Il y aura des répétitions et conflits déstabilisants, mais qui seront autant de passages obligés : « ils doivent pouvoir éprouver le lien »

En appeler aux valeurs paternalistes est inutile.

« Laissons les jeunes changer les sociétés et montrer aux adultes la manière de voir celle-ci d'un œil neuf. Mais quand le jeune lance un défi, il faut qu'il y ait un adulte pour [le] relever » (Winnicott, De la pédiatrie à la psychanalyse –Payot – 1958)

Un centre pour mineurs isolés étrangers : un havre dans la tempête

09 756 – ASH – 20/11/09 – p. 34-37



On peut aller directement à la fin, où est posée la bonne question : que deviennent les gosses qui ne peuvent bénéficier d'un accueil comme celui-ci ? Et qui demande de multiples compétences...

Centre Enfants du Monde ouvert en 2002 par Enfants du monde-Droits de l'Homme au Kremlin-Bicêtre. Écoute et protection des mineurs isolés.

Convention DASS Paris / assocs du dispositif Versini (voir n° 10)

7 ES et 3 médiateurs qui parlent 20 langues en tout + connaissances de géopolitique et des traditions des populations accueillies.

Profil hétérogène des mineurs : exilés (régions en guerre), mandatés (par leurs proches pour envoyer de l'argent), exploités (réseaux prostitution ou délinquance), errants (déjà vagabonds dans le pays d'origine).

Certains en transit (vers l'Angleterre par ex), et pour d'autres la France est le point de chute.

50% viennent de 5 pays : Roumanie, Afghanistan, Mali, Guinée-Conakry et Inde.

En théorie prise en charge de 15 jours : bilan de santé et orientation vers structures droit commun.

Régler la question des papiers, rétablir le contact avec les familles et donc dénouer les fils de l'histoire... « Casse-tête ».

Une fois les pièces d'état civil en main, synthèse socio-éducative envoyée à l'ASE qui saisit le parquet des mineurs : protection ou pas.

19 places : chambres fermées à partir de 10 h ; cours de français ; repas (découvrir une nourriture nouvelle) ; activités, dîner à 20 h + TV, à 22 h chacun dans sa chambre (portes du centre fermées).

Règles : être rentré à 18h, ni boire, ni fumer.

Pour la plupart faciles à vivre.

Une réunion hebdo : temps de parole privilégié.

Les mineurs parfois bloqués au centre plusieurs mois (tous les dispositifs étant débordés), ce qui rend le départ plus difficile.

« Depuis 2003, 1500 mineurs accueillis : 75% ont pu être orientés vers le droit commun. Sans le CEM que seraient-ils devenus ? »

Travail social et développement durable : une proximité théorique, éthique et pratique

09 720 – ASH – 06/11/09 – p. 21-23 & 30-33



C'est pas la première fois que nous trouvons cet axe de réflexion : soyez-y donc attentifs. Cet article a le mérite d'une argumentation bien charpentée qui peut être utile. Ensuite c'est à vous de voir...

Par Philip Mondolfo, sociologue

« L'action sociale paraît souvent en décalage avec les grands enjeux économique ».

Manque d'unité et de « vision stratégique »

Le développement durable, apparu dans les années 80 : croissance raisonnable, réduction des prélèvements sur ressources non renouvelables et consommer mieux en changeant les comportements.

Trois caractéristiques de ce concept :

1. Approche intégrative : accent « sur les interactions entre la dynamique des systèmes naturels et celle des sociétés implantées »

2. Approche intergénérationnelle : ne pas « compromettre la capacité des générations futures à répondre [à leurs besoins] »

3. Approche solidaire : « l'avenir de chacun est lié à celui de tous », la condition du progrès social est la lutte contre les inégalités d'accès aux richesses.

Pour prendre ce message dans son ensemble il faut en reconnaître le volet social, (pas seulement aspects économiques & technologiques).

Et que les professionnels du champ social « prennent conscience du rôle » qu'ils peuvent jouer, et ce n'est pas une évidence alors que :

1. Proximité théorique : vision systémique et transdisciplinaire commune aux deux champs.

2. Proximité éthique : action sur les conditions faites aux plus défavorisés.

3. Proximité pratique : le secteur social agit déjà : actions contre la « mal bouffe », en faveur du recyclage (nettoyage quartiers), sensibilisation des jeunes aux questions écologiques.

Il ne s'agit pas de convertir les professionnels à la démarche mais de visibiliser ces actions.

Pour ce faire, il faut jeter un pont entre deux mondes, le secteur social et le secteur économique, qui ont l'un de l'autre des représentations négatives, mais c'est aussi l'occasion de le faire.

Ce faisant, on avancerait aussi « sur la question de la plus-value » de l'intervention sociale.

Des ressources professionnelles existent donc déjà il faut seulement « une requalification affichée, lisible et visible »

Illustration : une MECS orientée développement durable, écosystème pédagogique

En Charente 15 jeunes en difficulté sont formés aux métiers de la restauration haut de gamme dans un cadre éco citoyen : panneaux solaires, tri sélectif, compost, serre de plantes aromatiques....

« Transmettre des valeurs pour la vie future »

Expériences, points de vue, éléments repérés



Belle prise de position de Mme Bombardi : les droits des étrangers sont parfois... bien étrangement appliqués...

Une unité d'accueil des victimes de violences familiales à Brest : Entrée de secours

09 744 – ASH – 13/11/09 – p. 28-31

1 psychologue, 1 AS et 1 infirmière depuis 10/08.

Hôpital de la Cavale blanche : 02 98 34 74 65

Unité au sein des urgences : alertée dès qu'un patient se plaint de mauvais traitements.

54 personnes reçues entre janvier et sept 2009. 10 personnes par an étaient reçues par l'AS du CHU au titre de ce type de violences...

Accueil : entretiens (psy), réalité matérielle (AS) et reformulations et lien avec soignants (infirmière).

+ Travail institutionnel (réunions) & statistiques.

Partenariat : parquet, police, CIDF, foyers, médecins qui permet d'affiner les orientations.

Financement FIPD, CUCS, CG et ville : pérennité non assurée.

Droits sociaux des étrangers : une bataille à mener, par Mme Bombardi, AS et militante RESF

09 760 – ASH – 20/11/09 – p. 26-27

Tout enfant étranger d'un parent en situation régulière doit bénéficier des prestations familiales quelle que soit sa situation au regard du regroupement familial, (CIDE et convention européenne droits de l'homme) mais la loi n'a pas été modifiée : la CAF oppose des refus et les gens doivent aller devant le tribunal des affaires de la sécurité sociale (TASS).

Pour avoir droit à la prise en compte des enfants dans les RMI/RSA, les étrangers non communautaires doivent attendre 5 ans ce que la Halde a estimé constitutif d'une discrimination.

C'est hypocrite : le gouvernement ne modifie pas le code la sécurité sociale et le TASS condamne rarement les caisses malgré une jurisprudence abondante et les délibérations de la Halde.

« Les travailleurs sociaux en général et les AS en particulier (...) doivent aider les personnes à faire valoir leurs droits ».

DEES : le mémoire professionnel instrumentalisé ?

09 782 – ASH – 27/11/09 – p. 29-30



Selon son humeur on pourra considérer que ce sont des formulations passéistes ou bien toniques... en même temps ces choses ne sont-elles pas déjà jouées ? c'est une peu notre ressenti avouons-le.

Par MM. Qribi, Top et Filhol, formateurs

Parmi les interrogations suscitées par la réforme du DESS, la plus fondamentale nous semble être la place de la clinique. Préservée ou non ?

Les « grilles de lecture des référentiels seront déterminantes » Comment interpréter les textes ?

Et le mémoire aura « valeur de test ».

Un IRTS a produit une proposition de fiche d'aide à la notation : elle s'articule aux compétences telles que déclinées dans les textes : diagnostic éducatif, mise en œuvre du projet d'action et évaluation.

« Nous voyons des plans en 3 parties, dont chacune répond à une compétence » : il y a un risque de formatage, y compris du stage.

Nous défendons une lecture ouverte du référentiel des compétences :

1. Notion de projet : oui mais « sans épuiser toute la richesse de la formation ». Le matériel le plus important c'est la clinique: construction de la relation.... Intégrer la part d'ombre, ne pas la nier.

2. Approfondissement « d'une problématique éducative synthétisant éléments de connaissance théorique et acquis issus de la pratique professionnelle » : pas le réduire à UNE action éducative pensée ... ; peut émaner de plusieurs.

3. L'implication du candidat est fondamentale : ne se voit pas uniquement à partir d'une action éducative mais par la qualité de la présence...

4. Le « faire » et l'action ne doivent pas l'emporter sur la réflexion

5. La théorisation n'est pas cantonnée au temps du diagnostic : devrait traverser tout le mémoire

6. Le mémoire relève du DF2 (projet éducatif spécialisé) mais il doit demeurer transversal

7. « L'ouverture disciplinaire en matière théorique restera la règle »

« Le caractère arbitraire des découpages par domaine est un défi pour l'intelligence pédagogique » : attention à « une application stricte et acritique (...) vision fonctionnaliste ou technicienne » : choix « éthique et politique »

Professions sociales et établissements



Décision courageuse des étudiants d'Angers nous aimerions pouvoir en dire plus et restons attentifs ben sûr à la question de stages.

09 750 – ASH – 13/11/09

Une initiative sur les stages (cf. n° 9)

Les ES 2° année de l'IFrames d'Angers reportent leur départ en stage par solidarité avec ceux qui n'en ont pas trouvé. Ils ont écrit au Premier ministre et aux délégués de promotion des étudiants pour parvenir à une nouvelle coordination nationale.

09 790 – ASH – 27/11/09 – p. 27-28

CC 66 : RDV le 10 décembre

Les employeurs ont présenté « 12 propositions » : augmentation en moyenne de plus de 10% des coefficients d'entrée, 6° semaine de congés (se substituant au dispositif actuel de congés sup) entre autres.

Texte rejeté par l'intersyndicale (CFE-CGC / CFTC / CGT / FO)

09 801 – ASH – 27/11/09 – p. 8

ANESM : recommandation c/ accueil collectif

« Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement »

http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip0b48.html?page=article&id_article=294

Infos et points de vue repérés

09 770 – ASH – 20/11/09

Selon Bercy, les ateliers et chantiers d'insertion ne relèvent pas du droit des marchés publics

Note DJA 09-10504-COJU du 30/10/09 non publiée

Services aux personnes fragiles : des pistes pour simplifier l'offre de certification

« Rapport Asseraf » : propose entre autres une cartographie des passerelles « verticales » entre certifications de niveaux V et IV (simplifier l'offre).

09 788 – ASH – 27/11/09 – p. 25

« La VAE bute sur la constitution des jurys »

Entretien avec Mme Reynot, DRASS Île-de-France : surtout sensible pour les niveaux V. En appelle aux employeurs.

09 791 – ASH – 27/11/09 – p. 26

2 appels à projets : activités associant l'animal par la Fondation Adrienne-et-Pierre-Sommer

<http://www.fondation-apsommer.org/>

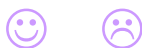
Vos diplômes

09 799 – ASH – 27/11/09 – p. 13

Les modalités d'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé sont précisées

Circ. DGAS/4A/DGESIP/2009/331 du 02/11/09

Nos éléments sur le handicap



Les chiffres de l'emploi soufflent le chaud et le froid... mais plutôt le froid à vrai dire. Quant aux Maisons départementales... elles font penser à beaucoup d'autres secteurs... où annonces et réalité ne font décidément pas bon ménage, cf. le refus du budget de la CNSA par les associations...

09 777 – ASH – 27/11/09 – p. 7-8

La CNCNDH appelle à ratifier « rapidement » la convention de l'ONU sur le handicap

Avis adopté à l'unanimité le 19 novembre.

Et recommande un plan national d'action sur le handicap pour garantir une réelle application de cette convention (signée par la France en 2007), avec des chargés de mission dans les ministères

Emploi

09 713 – ASH – 06-20/11/09

Des progrès dans le secteur privé en 2007

Hausse de 12% par rapport à 2006.

50% des établissements ont employé directement des travailleurs handicapés (contre 53% en 06) et 37% ont versé une contribution financière.

Plus d'un tiers des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont été embauchés en intérim, un peu de 50% en CDI et 12% en CDD.

DARES – 1° Infos 1° synthèses 44.3

Encore des efforts à faire

Taux d'activité de 44% contre 71% pour l'ensemble de la population.

FNATH : taux d'emploi dans le privé en baisse de 0.36% entre 06 et 07... et un tiers des nouveaux embauchés en 07 le sont en contrat d'intérim.

A partir du 1° janvier 2010, les pénalités seront plus lourdes...

09 769 – ASH – 20/11/09

Les MDPH asphyxiées

Le gouvernement : elles « disposeront de moyens pour fonctionner dans de bonnes conditions »

Après 10 millions débloqués en juillet, 6,5 millions sont en cours de délégation.

4 Dpts ont engagé des recours contre l'Etat (TA).

L'association des directeurs de MDPH évalue la dette de l'Etat à 34,3 millions (postes vacants), les CG financent souvent mais c'est provisoire.

Ils formulent 10 recommandations.

09 795 – ASH – 27/11/09

Les associations votent contre le budget de la CNSA

Baisse « sans commune mesure depuis 5 ans » des moyens du secteur médico-social.

Craintes sur participation Etat au financement APA / PCH (alourdissement pour les CG)

09 738 – ASH – 13-20/11/09

Création du comité interministériel du handicap

Décret n° 2009-1367 – JO 10/11/09

Arrêté du 11/11/09, J.O. 15/11/09

Remplace la délégation: présidé par le 1° ministre ; y siègent les ministres les plus concernés.

Chargé de définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'Etat.

Point de vue et expériences repérés dans le numéro 10

09 729 – ASH – 06/11/09- p. 27-29

Personnes handicapées mentales : une parentalité accompagnée

Les aider à remplir leurs fonctions de parents et favoriser le bon développement de leurs enfants.

09 784 – ASH – 27/11/09- p. 36-39

Une formation d'infirmier pour personnes handicapées : un cursus ordinaire

Le CRIP 34 près de Montpellier : promotions de taille réduite et taux d'encadrement élevé.

17 stagiaires embauchés chaque année à la sortie.

Tel : 04 67 33 18 00 -contact@crip-34.fr

Nous signalons dans le numéro 10

09 792 – ASH – 27/11/09

L'APF propose un blog juridique

<http://vos-droits.apf.asso.fr>

09 739 – ASH – 13/11/09

Services de communication publique en ligne : publication du référentiel d'accessibilité

Arrêté du 2 octobre 2009 – JO 29/10/09

Fixe règles techniques, sémantiques, et d'ergonomie

Le schéma national « handicaps rares »

Arrêté du 27 octobre 2009, JO 07/11/09

Financé à hauteur de 35 millions sur 2009-2013

Il est en ligne sur le site de la CNSA.

Éléments bibliographiques dans le numéro 10

09 767 – ASH – 20/11/09

Accompagnement éthique de la personne en grande vulnérabilité

La « vigilance éthique » aura pour fonction de veiller au maintien de ces personnes dans la communauté des humains. Ouvrage collectif.

Coord. S. Pandelé – Ed. Selin Arslan – 21,50 €

Voir également biblio du 6 novembre



Notre sélection de Novembre 2009



09 – 806 – ASH 04/12/09

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2010 définitivement adoptée

Loi à paraître

Préserver les ressources des personnes lourdement handicapées (notamment frais de transports domicile / établissements inclus dans les dépenses des établissements)

Renforcement de la lutte contre les fraudes

Décret prolongeant la prime à l'embauche de jeunes stagiaires

en CDI

Décret n° 2009-1457 du 27/11/09, JO 28/11/09

Date limite d'embauche repoussée au 30 juin 2010 (au lieu du 30 septembre 2009)

09 – 749 – ASH 13/11/09

L'ACSE passe sous la tutelle du seul ministère chargé de la ville

Décret n° 2009-1356 du 05/11/09, JO 06/11/09

09 – 767 – ASH 20/11/09

L'organisation et les missions des nouvelles directions régionales du travail et de l'emploi sont fixées

Décret n° 2009-1377 du 10/11/09, JO 06/11/09

Le ministère de l'immigration fait le point sur l'allocation temporaire d'attente (ATA)

Circ. NOR IMIMO900085C du 03/11/09

La liste des centres de rétention administrative est réactualisée

Arrêté du 4 novembre 2009, JO 14/11/09

09 – 802 – ASH 27/11/09

Arrêté du 13 novembre 2009 / JO 21/11/09

Portant nomination à l'assemblée plénière du Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse.

Les cahiers juridiques des ASH



09 728 – ASH – 06/11/09 – p. 39-49

Droits et devoirs des demandeurs d'emploi

Un point après les lois 2008-126 & 2008-758

Participation à l'élaboration et l'actualisation du projet personnalisé d'accès à l'emploi et définition des offres raisonnables d'emploi »

09 – 740 – ASH 13/11/09 – pp. 37-48

& ASH – 27/11/09 – p. 45-53

La loi « hôpital, patients, santé et territoires »

Les mesures concernant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Les mesures relatives à la santé et la réforme de l'hôpital.

09 – 771 – ASH 20/11/09 – pp. 43-54

L'accès des étrangers à la profession d'assistant de service social



Sur l'emploi des jeunes voir dossier Jeunesse en Travail Social

52400 demandeurs d'emplois supplémentaires

en octobre

09 786 – Le Monde 28/11/09 & ASH 04/12/09



Encore plus noir que ce que l'on pensait...

Catégorie A : + 2,0% en 1 mois (+ 25 % en 1 an)

Catégories A/B/C (tenus faire actes de recherche d'emploi) : + 1,1 % en 1 mois (+ 20,3 % en 1 an).

Fin octobre, 3,79 millions de personnes tenues de faire des recherches (4,02 millions avec les DOM).

Dont 2 627 300 sans emploi et 1 160 900 exerçant une activité réduite.

Moins 25 ans + 2,5 % en 1 mois

+ 28,1 % en 1 an

Les entrées en catégories A/B/C ont augmenté de 0,8% en 1 mois (et de 12,7% en 1 an)

Les sorties de ces catégories ont augmenté de 0,2% en 1 mois (et de 13% en 1 an)

478 500 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A avaient des droits ouverts au RSA : soit 17,8 % des personnes de cette catégorie et 41 100 de plus qu'en septembre.

La hausse du nb des chômeurs longue durée devrait faire basculer un grand nb de personnes dans les minima sociaux (fin de droits).

Pôle emploi : « entrées plus importantes que prévues »

Pourtant les inscriptions pour fin de CDD, mission d'intérim ou licenciement économique sont en léger recul : l'effet des mesures de chômage partiel ne serait donc pas épuisé.

Mme Lagarde : « reflète la poursuite des effets de la crise sur le marché du travail (...) devrait se poursuivre quelques trimestres »

DARES – Infos synthèses 48.3

Nous signalons dans le numéro 10



Le microcrédit, vous le savez, nous y croyons., et nous attendons avec confiance des bilans affinés. Quant au CV anonyme, franchement, qui d'entre vous aurait pu dire qu'il ne pouvait pas être mis en œuvre jusqu'à présent ? Ainsi va le monde tourbillonnant des annonces...

09 778 – ASH – 27/11 & 04/12/09

Modalités de passage au contrat unique d'insertion explicitées par la DGEFP

Décret n°09-1442 du 25/11/09, JO 26/11/09

Circ. DGEFP 09/42 du 05/11/09 à paraître BO

Suivant loi 12/2008 généralisant le RSA, les contrats aidés du plan de cohésion sociale, CA et CI-RMA feront place au CUI.

Il se déclinera en CAE pour le secteur non marchand et CIE pour le secteur marchand.

Le dispositif se veut plus simple et plus souple.

Cadre juridique harmonisé pour les 2 contrats fusionnés dans le CUI

Améliorations visant à une meilleure insertion dans l'emploi :

Désignation d'un référent et nécessité d'un bilan avant toute prolongation de la convention

Attestation d'expérience professionnelle

Périodes d'immersion possibles (CAE)

Il est recommandé « d'éviter toute rupture » entre les deux prescriptions et les entrées en contrat aidé ne doivent pas « être différées » à l'année prochaine.

09 711 – ASH – 06/11/09 – p. 6-7

Microcrédit : Pôle emploi et l'ADIE renouvellent leur partenariat (pour exclus du crédit bancaire)

Nouvelle convention : soutien financier et technique (orientation) de Pôle emploi pour 3 ans.

Microcrédit personnel pour l'emploi : financer un permis de conduire, une assurance auto... ; montant maxi 3000 € ; objectif : 10 000 dans les 3 ans à venir (expérimenté depuis 2006 par ADIE).

Microcrédit professionnel : pour créer entreprise.

Créa jeunes (lancé fin 2007) : pour les jeunes des quartiers voulant créer leur entreprise.

09 712 – ASH – 06/11 & Le Monde – 04/11/09

Relance du CV anonyme

Rendu obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés par la loi du 31 mars 2006 (égalité des chances)... mais pas de décret d'application.....

Expérimentation relancée dans 7 Dpts (6 mois) avec entreprises volontaires : 50 se sont engagées.

Choix laissé aux candidats (anonymiser ou non)

Réforme des politiques d'insertion et impact du RSA : des éléments INSEE, DGAS et CAF



L'Insee donne la première vraie indication positive sur le RSA : ne nous en privons pas... Les autres enquêtes ont une tonalité plutôt positive aussi. Mais on manque de recul.

09 766 – ASH – 20/11/09 – p. 23

De la prime pour l'emploi au RSA : déplacement de la cible au profit des travailleurs pauvres

Insee in France, Portrait social édition 2009 : des ménages qui ne percevaient pas la PPE perçoivent le RSA Et il est aussi plus redistributif en terme de montant : les 10% des ménages les plus pauvres perçoivent 1 360 € par an contre 640 €.

« A prendre avec prudence » car ne tient pas compte de la dégradation de la situation 2008.

09 779 – ASH – 27/11/09 – p. 9-10

Des éléments sur la montée en charge de la réforme des politiques d'insertion

Enquête flash de la DGAS : réponses de 91 Dpts synthétisées en octobre

1. Presque tous avaient mis en place le dispositif d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires RSA (conventions signées à fin 2009).

Accompagnement emploi généralement confié à Pôle emploi mais aussi aux services des Dpts et à des organismes privés ou associatifs.

Accompagnement social presque partout assuré par les services des Dpts, mais mobilise aussi CCAS, CAF, MSA...

2. Cadrage d'attribution de l'aide personnalisée de retour à l'emploi en voie de finalisation dans une large majorité des Dpts.

3. Peu de progrès dans l'élaboration du pacte territorial pour l'insertion (PTI).

Note CNAF à partir des 1° données disponibles.

La « bascule » RMI-API vers RSA apparemment déroulée « dans de bonnes conditions »

Démarrage RSA « modeste » notamment dans la composante « RSA activité seul » : 30% des demandes n'ont pas débouché sur un droit payable : montant ressources déclaré trop élevé.

Profil premiers bénéficiaires : couples et hommes seuls sous-représentés et femmes seules avec ou sans enfants

surreprésentées. Forte sous-représentation des montants de RSA inférieurs à 100 €

RSA : éléments divers



Sur le site du RSA, la rubrique Questions réponses est précieuse.

09 710 – ASH – 06/11/09 – p. 5 & 6

Mise au point de M. Hirsch sur la taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle

Un article (Parisien 30/10) affirmait que les bénéficiaires n'en étaient plus exemptés.

RSA « jamais pris en compte dans les ressources à déclarer pour les prestations sociales et fiscales (...) ne rend pas systématiquement éligible à droits connexes ou dégrèvements »

Si l'on cumule RSA et revenu professionnel, imposable sur la base du revenu.

Gain lié au RSA « toujours supérieur » aux montants taxe et redevance et les bénéficiaires sans autre revenus que l'allocation ne paient ni l'une ni l'autre (étendu aux anciens allocataires API).

09 710 – ASH – 20/11/09 – p. 7

Mi se au point sur la prise en compte des revenus de l'épargne pour le calcul du RSA

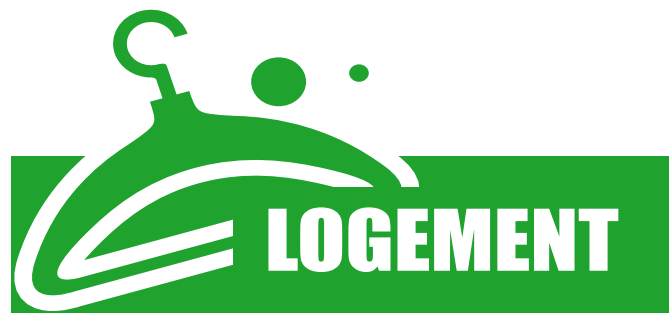
Ces revenus sont pris en compte au même titre que les autres. S'ils sont placés (un taux d'intérêt rémunérateur) pris en compte pour leur montant constaté ; si non placés on en retient 3% pour le calcul.

Voir rubrique Question-Réponse : www.rsa.gouv.fr

Vers une meilleure information des bénéficiaires via la formation des personnels

Convention cadre Haut Commissariat solidarités, CNFP, ADF, UNCCAS, CAF, Pôle emploi...

Formations modulaires pour tous professionnels concernés par mise en œuvre RSA ; pourront être proposées à toute personne impliquée dans le dispositif : associations conventionnées CG...



Des ressources en ligne

www.documentationfrancaise.fr

Rapport du comité de suivi DALO :

Voir Choses Lues n° 9

Évaluation des besoins liés au DALO

Et en biblio du 13 novembre

20 mesures pour refonder l'accueil des sans-abri et des mal-logés

09 730 – ASH 13&20/11+ 04/12 - Le Monde 11/11/09



Acceptons-en l'augure !!! Et notons aussi l'appel aux citoyens...

Pour sortir d'une logique saisonnière et remettre à plat la politique actuelle (voir n° 9) : 6 millions

Propositions des 3 groupes de travail :

Opérateur n°1 (Dpt) : « service intégré de l'accueil, l'évaluation, l'orientation » : coordonner accueils, orientation, équipes mobiles... et attribuer les places d'urgence. Ce sera une association.

Opérationnalité au 1° avril 2010.

Opérateur n°2 : recenser les demandes et l'offre disponible en dehors des places d'urgence et désigner la réponse la plus adaptée pour chaque demandeur (en accord avec les structures).

Mise en œuvre effective au 1° juin 2010.

Maillage territorial des « maraudes » : aider les assoc à s'organiser + « appui sanitaire ».

Un référent personnel : pour tout sans-abri « qui le souhaite », et qui pourrait être un travail social associatif.

Un groupe de travail définira contenu et coût de ce référent et harmonisera les prestations et coût des structures : référentiel national.

2000 jeunes en service civique pour des missions auprès des sans-abri : « premier accueil / urgence »

Un cadre de référence pour l'accompagnement social « vers et dans le logement » sera élaboré

Lutte contre l'habitat indigne : taxer les marchands de sommeil (pénalités pour les obliger à réaliser des travaux dans les délais impartis).

Point d'étape avec les assoc en décembre et bilan au printemps (comité interministériel).

A noter : M. Régnier nommé secrétaire général du comité interministériel pour le développement de l'offre de logements (garde ses fonctions de délégué général pour la coordination).

Réactions

C'est bien mais tout reste à faire.

FNARS : doit pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des ministères et un consensus des élus locaux.

Fondation Abbé-Pierre : la logique « logement d'abord » implique que l'on produise du logement.

« Collectif des mal-logés » : pas la peine d'avoir un travailleur social référent si manque de logements...

Emmaüs : « pas d'appréciation des besoins » en terme d'hébergement

Uriopss : reste vigilant sur ce « service public » (ne pas transformer les assoc en délégataires).

Quant aux 2 000 jeunes en service civique c'est contesté : il faut professionnaliser le secteur.

Les associations se tournent vers des actions médiatiques

La 2° « nuit solidaire » le 27 novembre a réuni à Paris entre 12 000 et 15 000 personnes : mal-logés, SDF, militants associatifs, et citoyens ordinaires (également organisée dans 7 villes en province).

Étape nouvelle de la lutte contre le mal-logement : inviter le grand public à relayer la parole associative auprès des pouvoirs publics.

Le DAL a organisé « le premier rassemblement des oubliés du DALO » le 2 décembre.

La Fondation Abbé-Pierre renouvellera une « opération coup de poing » le 9 décembre (Paris)

Voir la bibliographie du 20 novembre

Lutte contre la précarité énergétique : déjà 750 projets de la Fondation Abbé-Pierre

09 734 – ASH 13/11/09 – p. 18



La Fondation toujours elle.

Constat: manque de logements très sociaux.

Après 1 700 logement très sociaux construits entre 2005 et 2008, programme triennal « 2000 toits pour 2000 familles » lancé il y a un an.

750 en construction et 378 livrés (projets associatifs, cofinancements ANAH & collectivités)

60% de ces logements sont économes en charges.

Les ménages pauvres consacrent « 15% de leur revenu aux dépenses énergétiques » (voire un tiers): « 5 millions de foyers touchés par la pauvreté énergétique ».

DALO : nos éléments



Que les préfets puissent contester les « décisions DALO » n'est peut-être pas l'essentiel de la crise du logement... ce serait « intéressant » de savoir combien de ces décisions seront contestées.

09 763 – ASH – 20/11/09 – p. 11-12

Les consignes des pouvoirs publics aux préfets désireux de contester la décision d'une commission DALO

C'est possible : dans les 2 mois après la notification et « dans des cas d'illégalité flagrante »

Note 21/10/09-BO ministère Écologie n° 20 (10/11/09)

09 798 – ASH – 27/11/09 – p. 14

Un Guide des bonnes pratiques des commissions de médiation

Préconisé par le rapport Bouchet (cf. n° 2)

Contenu sans valeur normative



Santé mentale : le Conseil d'analyse stratégique souligne le « rôle clé des acteurs non sanitaires »

09 765 – ASH 20/11/09 – p. 15



Très intéressant comme approche. Nous en conseillons la lecture... en attendant les effets. ??

« Au même titre que la santé ne se restreint pas à l'absence de maladie physique, la santé mentale ne se limite pas à l'absence de trouble psychique ou de maladie mentale »

Faire évoluer approches « encore trop sectorielles, strictement sanitaires, ou médico-sociales »

Distingue 3 dimensions : troubles mentaux ; détresse psychologique (pas forcément révélateur d'une pathologie)

et santé mentale positive (« bien-être mental » : désir de réalisation...).

Il faut responsabiliser l'ensemble des acteurs : employeurs, enseignants, soignants....

Bénéficierait notamment aux jeunes

« Doter chaque jeune d'un capital personnel »

Modes de garde « de qualité » et actions de soutien à la parentalité

« Développer les compétences cognitives, émotionnelles et sociales lors de la scolarité » : alors que le système éducatif française « insiste toujours sur les savoir académiques »

Certaines souffrances de l'adolescence seraient « évitables » : diminuer le poids de la formation initiale par rapport à la formation continue, instaurer un prêt à remboursement contingent au revenu pendant les études.

Des populations semblent plus vulnérables

Et se caractérisent par une précarité relationnelle : généraliser les stratégies pour gérer la « période charnière » de la fin des prises en charge ASE.

Addictologie : une nouvelle approche pour les professionnels

09 781 – ASH 27/11/09 – p. 32-35



Consigne les changements autour d'une question qui justement en a connu beaucoup. Utile.

Le paysage se modifie, avec des incertitudes : ARS, restrictions budgétaires, CSAPA (rapprochant acteurs de l'alcoolologie et de la toxicomanie...).

Crainte que la forme étouffe le fond : on exige « le rapprochement des structures sans regarder l'organisation des pratiques » (ANPAA)

Rapprochement des publics : nécessite un changement dans les représentations. « La question du statut légal des produits » n'est pas neutre.

Mais l'importance de la poly consommation invite aussi à cette modification et incite à une approche plus globale.

Le concept de maladie demande réflexion. Il protège (non coupable) mais il enferme aussi : pour certains l'addiction n'est pas une pathologie et la traiter comme une problématique entraîne une approche pluridisciplinaire (social, psy...).

La réduction des risques, déclinaison de ce type d'approche, est une mission obligatoire en CSAPA.

Elle vise à diminuer les dommages liés à la consommation (sanitaires et sociaux) : traitements de substitution à l'héroïne par ex.

Amène à sortir de « l'arrêt définitif ou l'échec », ce qui permet de voir d'autres publics qui ne se peuvent pas arrêter mais avec qui un travail est possible : pousse à la créativité.

La notion de risques exige un « virage du côté du social ». Exemple de l'alcool : on ne peut pas s'arrêter de boire dans la rue (hébergement...) ; il faudrait davantage d'AS, de coordination...

Enfin il faut savoir prendre en compte l'entourage, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui mais des initiatives existent (groupes paroles...).



Voir le bilan de l'ONZUS

On peut se reporter également aux mesures annoncées dans le cadre de l'égalité des chances

Nous signalons deux rapports :

- **Le système éducatif en France (23 €)**

- **Bilan des résultats de l'École 2009 - L'enseignement professionnel (téléchargeable)**

Par le Haut conseil de l'éducation

Voir le site de la documentation française

Éducation prioritaire : un rapport de la Cour des comptes

09 731 – ASH 13/11 – p. 7-8 & *Le Monde* 06/11/09



Évaluation et clarification décidément font défaut. Comment y remédiera-t-on, c'est encore autre chose.

Articulation « perfectible » entre volet éducatif de la politique de la ville et dispositifs EN, même si aucun blocage d'action n'a été constaté.

Bonne information réciproque indispensable.

Mais aussi : la simplification des dispositifs et surtout une évaluation systématique des actions.

Efficiences « menacées par un empilement continu d'actions non évaluées ».

A noter : l'assouplissement de la carte scolaire (rentrée 2007) renforce la ghettoïsation des collèges « ambition réussite ». 186 (sur 254) ont perdu jusqu'à 10% de leurs élèves.

L'ACSE dresse un « bilan largement positif » du programme de réussite éducative 2009

09 775 – ASH – 27/11/09 – p. 6-7



A croiser avec vos constats sur les quartiers.

Impact favorable sur enfants et familles.

La loi de programmation qui assurait la continuité des crédits prend fin en 2009... il faut réaffirmer la poursuite du programme dans les CUCS.

Perspectives de développement qualitatif : articulation avec monde éducatif, référentiel commun de suivi, rééquilibrage des crédits en fonction des besoins, formation coordonnateurs.

La personnalisation des réponses doit être un impératif, ainsi que l'augmentation des actions liées à la santé et la lutte contre le décrochage scolaire.



ASH du 6 novembre 2009 – 09 726

Quand les quartiers représentent la ville. Les acteurs de la rénovation urbaine

4 millions de personnes et 500 quartiers concernés par la rénovation lancée en 2003.

Comment agir sur l'urbain ?

Ne pas pétrifier l'espace : le lieu de vie = espaces physiques mais aussi activités humaines.

Prendre en compte « l'expertise d'usage » des habitants » mais « la quasi-totalité des projets montée sans réelle concertation » avec eux.

B. Loche et Ch. Talland – Ed. Autrement – 20 €

Le polyhandicap au fil des saisons

Maman d'une fille polyhandicapée qui part pour la 1^o fois en séjour spécialisé.

« Ma grande fille est adorable, communicative, calme et riieuse, joueuse et câline... et polyhandicapée »

A. Saby – Ed. L'Harmattan – 11 €

Chairs incarcérées. Une exploration de la danse en prison

Issu de la rencontre entre une criminologue et une chorégraphie (ateliers dans les prisons) : une réflexion sur le corps enfermé et la danse et témoignage + photos

S. Frigon et C. Jenny – Ed. Remue-Ménage – 25 €

ASH du 13 novembre 2009 – 09 747

Revue Forum n 124 (01 53 34 14 74 – 11 €)

Consacré aux partenariats développés dans le cadre des politiques publiques territorialisées.

Enjeux, impasses éventuelles entre politiques publiques et travail social, entre acteurs politiques et associatifs

Éditorial en ligne sur le site de l'Aforts

Revue Recherche sociale n° 190 (avril juin 09)

Le mal logement et les nouvelles dynamiques d'exclusion

FORS recherche sociale - 01 48 24 79 00 – 11 €

La mobilité des pauvres. Expériences d'habitants et politiques publiques

Extraits d'un Entretien avec l'auteur (p. 32-33)

Les gens se déplacent de plus en plus mais « l'accès à la mobilité reste socialement inégalitaire »

« L'immobilité est un effet de la pauvreté mais elle la perpétue en enfermant les populations dans leur territoire d'origine. »

«L'immobilité est une stratégie mise en œuvre par les groupes sociaux les plus démunis. Or en poussant les gens à bouger on peut les amener à moins bénéficier de ces ressources locales».

L'aide à la mobilité ne se réduit pas aux moyens matériels ;

offrir « une plus grande marge de liberté sans que la mobilité devienne une injonction »

Sylvie le Fol – Belin - 2009

Les handicaps psychiques. Concepts, approches, pratiques

Notion récente qui implique une redistribution des cartes entre le sanitaire et le social. Étayages articulés sans que l'on se renvoie les échecs.

Dir. Zribi & Beulné – Ed. Presses EHESP – 25 €

Une bande dessinée : A la folie

Récit à 2 voix : une femme et son marie, qui la bat.

Elle finit par porter plainte.

Physionomies animales et ton léger mais la brutalité de la situation est bien décrite.

Sylvain Ricard et James – Futuropolis – 20 €

ASH du 20 novembre 2009 – 09 761

Papa, maman, la rue et moi

Comment rester parent quand on n'a pas de chez-soi ?

Une journaliste et un photographe ont suivi 8 personnes ayant transité par une des structures du centre d'action sociale protestant.

« La moitié des mères que nous abritons n'ont strictement rien à faire dans un hébergement de réinsertion (...) elles n'ont besoin que d'une maison »

V. Mouglin et P. Bachelet – Ed. P. Bachelet – 29€

Nouvelles odyssees. 50 écrivains racontent

Cette anthologie rassemble des extraits de textes littéraires dont la plupart des auteurs sont des migrants ou des enfants de migrants.

Manque, nostalgie et désir d'intégration se mêlent.

Liste des auteurs et bon de commande sur

www.histoire-immigration.fr

Dir. L. Barbizet-Namer – Ed. Cité nationale de l'histoire de l'immigration – 10 €

Sexualité et prison

Un entretien avec l'auteur, p.38-39

Sociologue et juriste il a enquêté dans des centres de détention et dénonce la double peine infligée aux prisonniers.

« Quel politique aura le courage de combattre le présupposé selon lequel on est en prison pour souffrir ? La prison française est pourtant particulièrement dangereuse pour la société, en raison même de cette négation de l'individu, de sa dignité et de sa capacité de relation à l'autre »

Arnaud Gaillard – Ed. Max Milo – 352 p. – 19,50 €



Le Monde en novembre 2009 -800

La CNDS fait son bilan avant de disparaître au profit du Défenseur des droits

Ce qu'elle qualifie de « triste régression »
Créée en juin 2000 pour exercer des contrôles : police, gendarmerie, administration pénitentiaire.
Le futur défenseur des droits ne pourra pas mener des investigations sur les lieux.

ASH du 6 novembre 2009 – 09 723

En 2010 le budget d'action sociale de la CNAF progresse de 8,75%

Accueil jeunes enfants + 12,7% et 6/18 ans + 5%

ASH du 13 novembre 2009 – 09 747

Outre-mer : mesures tirées des états généraux Illettrisme : « Réduire de moitié en 5 ans l'écart entre la métropole et l'Outremer »

Logement : l'Etat va céder ses terrains (gratuit) pour qu'y soient construits des logements sociaux.

Sous-préfets à la cohésion sociale et jeunesse dans chaque Dpt et à Mayotte

A noter :

L'outre mer français où en sommes-nous ? - Regards sur l'actualité n°355 – 7.80 €

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue>

Lutte contre le racisme et le communautarisme : une mission de réflexion confiée au CRAN.

M. Lozès sera assisté par M. Wiewiorka.

ASH du 20 novembre 2009 – 09 772

Partenariat entre la HALDE et le contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Convention de 3 ans : réorienter leurs dossiers en fonction de leurs champs de compétences respectifs et avoir des échanges réguliers sur les enquêtes, contrôles ou demandes.

ASH du 27 novembre 2009 – 09 796

Violences scolaires : mission confiée à M. Bauer

En vue « d'améliorer le dispositif de sanction disciplinaire dans els établissements » : gradation des sanctions, implication des familles.

Retour d'ici deux mois.

Enquête du Comité contre l'esclavage moderne

En France concerne à 96% jeunes filles recrutées vers 14 ans (surtout Côte d'Ivoire, Maroc, Togo et Sénégal) ; 49 % des employeurs sont membres de la famille et 66 % d'entre elles ont dû fuir (en moyenne au bout de 6 ans).

En ligne en janvier : www.esclavagemoderne.org

Le Conseil constitutionnel a validé la loi relative à l'orientation et la formation professionnelle

Accueil de la petite enfance : comment continuer à assurer son développement dans le contexte actuel des finances sociales ?

Note de veille n° 157 du CAS www.strategie.gouv.fr

Les établissements d'accueil de jeunes enfants vont-ils être soumis à la concurrence ?

Suite à l'entrée en vigueur de la directive « services ». C'est l'inquiétude de l'Uniopss.

Selon la DGAS l'autorisation d'ouverture (Dpt) ne vaudrait pas mandatement au regard du droit communautaire. Dérégulation en vue ? La DGAS se veut rassurante notamment en terme « d'emploi de personnes qualifiées ».

Adessa / A Domicile : un acteur plus influent sur la scène des services à la personne

La fusion a été approuvée par les AG.

Après l'UNA et l'ADMR, la nouvelle fédération représente 450 assocs, 40 000 salariés et 165 000 personnes aidées.

Conseil d'administration à constituer début 2010.



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE